

03

Grâce aux chartes de production ARVALIS - Institut du végétal/IRTAC, les producteurs de céréales français disposent d'un outil de reconnaissance de leur métier.

Mises au point pour les productions de blé tendre, orge de brasserie, blé dur, maïs grain-fourrage, maïs doux et prochainement maïs semences et pois-féverole, les chartes décrivent les éléments de raisonnement technique sous-jacent à la conduite de ces cultures. Elles démontrent qu'il est possible de concilier les objectifs de rentabilité de la production, d'environnement, de qualités sanitaire et technologique et de transparence des pratiques (encadré 1).

Une réflexion entamée depuis 1998...

La méfiance des consommateurs vis-à-vis de leur alimentation, la remise en cause du modèle agricole, et l'émergence de crises sanitaires douloureuses observées sur d'autres filières ont incité les professionnels céréaliers à se doter de référentiels nationaux capables de décrire et promouvoir leur savoir-faire tout en rassurant leurs clients. Cette réflexion engagée en 1998 s'est concrétisée par la création de groupes de travail

Emeric Emonet
e.emonet@arvalisinstitutduvegetal.fr

ARVALIS - Institut du végétal

Chartes de production des céréales

Les bonnes pratiques



Carte d'identité

Nom de la démarche	Chartes de production des céréales
Maître-d'œuvre/Promoteur	ARVALIS - Institut du végétal et IRTAC*
Date de lancement	2001 en céréales à paille/2002 en maïs
Zone de développement	Démarche nationale
Champ d'application	Démarche collective Référencement annuel du groupement de producteurs pour une culture et un nombre d'agriculteurs donnés Cultures couvertes : blé tendre, blé dur, orge de brasserie, maïs grain-fourrage, maïs doux (en projet : maïs semences et protéagineux en lien avec l'UNIP)
Niveau de développement	- 60 groupements référencés correspondant à 17 000 producteurs pour la récolte 2003 toutes filières confondues - 68 groupements engagés pour 2004
Modes de contrôle	Pour les producteurs engagés : contrôles réalisés par le groupement et contrôles par sondage réalisés par un organisme de vérification tierce partie (organisme certificateur)
Contacts	Emeric EMONET/e.emonet@arvalisinstitutduvegetal.fr Philippe DESVIGNES/p.desvignes@arvalisinstitutduvegetal.fr Nathalie VERJUX/n.verjux@arvalisinstitutduvegetal.fr
Site internet	www.arvalisinstitutduvegetal.fr
Perspectives	Travaux de reconnaissance dans des démarches internationales mises en place par l'aval

*IRTAC : Institut de Recherches Technologiques Agro-alimentaires des Céréales

réunis au sein de l'IRTAC* chargés, avec les instituts techniques**, de rédiger les chartes de production. Les attentes des utilisateurs de céréales ont ainsi été prises en compte dès la rédaction des référentiels, lesquels ont ensuite été testés auprès de centaines de producteurs au niveau national.

...pour 17 000 producteurs référencés en 2003

Depuis la campagne 2001, un dispositif de référencement donne le droit à tout groupe de producteurs de faire référence aux chartes sur les produits qu'il vend à ses clients. Pour cela, l'organisme stockeur doit, d'une part, valider en interne les pratiques

des producteurs engagés dans une ou plusieurs chartes, et d'autre part, faire intervenir un organisme de contrôle indépendant.

Lors de la récolte 2003, près de 17 000 producteurs et une soixantaine d'organismes ont ainsi été référencés (liste disponible sur le site Internet d'ARVALIS - Institut du végétal).

Les clients de ces organismes peuvent désormais se fournir en céréales produites selon ces

référentiels, éventuellement identifiés d'après la marque "Céréales de France"***.

Un socle de base aux cahiers des charges

Les chartes s'insèrent naturellement dans des démarches contractuelles ou dans d'autres démarches qualités. Elles constituent, pour les cahiers des charges, une assise technique solide, ex-

Concilier des objectifs différents : c'est possible !

Par exemple, sur la fertilisation azotée, les chartes demandent d'apporter une dose d'azote calculée par un bilan prévisionnel après s'être fixé un objectif de rendement réaliste (objectif rentabilité) tenant compte des fournitures d'azote par le sol, du précédent, des apports organiques (objectif environnement). Pour les céréales à paille, fractionnement des apports selon la teneur en protéine recherchée (objectif qualité technologique).

es en action

Les intérêts de la démarche

2

- **Pour les producteurs** : un outil de reconnaissance du métier de producteur ;
- **Pour les collecteurs** : un outil de négociation pour les contrats, un outil de communication auprès de ses clients ;
- **Pour les transformateurs** : des garanties sur la matière première (méthodes de production et traçabilité contrôlées).

haustive et objective, capable de limiter les surenchères.

Les dispositifs de reconnaissance établis (ou en cours) permettent (ou permettront) aux producteurs d'optimiser les audits lorsqu'ils sont engagés dans plusieurs démarches. L'articulation est étudiée en particulier avec la démarche de qualification des exploitations au titre de l'agriculture raisonnée.

Enfin, la démarche est évidemment un maillon supplémentaire à la mise en place de la traçabilité dans les filières alimentaires utilisatrices de céréales.

Vers de nouveaux débouchés

Les chartes sont aujourd'hui connues et reconnues par les utilisateurs de céréales, et sont en particulier bien développées sur les débouchés humains (blé meunier, orge de brasserie et maïs doux).

Mais, pour devenir le signe de reconnaissance de la production de céréales en France, la démarche devra intéresser beaucoup plus de pro-

TÉMOIGNAGE

Jean Boulon - producteur de maïs dans les Landes

"Les chartes permettent de redorer l'image du maïs de consommation"

A la foi Président de la Commission Environnement AGPM et producteur de maïs grain et maïs doux dans les Landes, Jean Boulon a participé à la construction des chartes de production maïs et les a mises en place sur son exploitation.

PA : Quel est l'intérêt des chartes de production du maïs (maïs grain-fourrage, maïs doux) ?

Considéré comme un grand consommateur d'eau et souvent associé aux désherbants à base d'atrazine, le maïs n'a pas une bonne image auprès du grand public. Avec la charte de production maïs, nous souhaitons améliorer cette image. Notre objectif était donc de montrer qu'il était possible de définir un cadre de bonnes pratiques qui tienne compte des grands enjeux de société, en particulier la gestion de l'eau et la maîtrise de la protection phytosanitaire. Les garanties apportées sur la conduite de culture pourraient également conduire à une meilleure valorisation du produit auprès des acheteurs, mais ce n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle.

PA : Comment avez-vous participé à sa mise en place ?

Comme pour les chartes construites en céréales à paille, il a fallu environ un an pour rédiger les chartes, puis environ un an pour les tester sur le terrain. Un comité de pilotage et des comités techniques par type de débouché ont été constitués sous l'égide de l'IRTAC. Composés d'organismes stockeurs, d'agriculteurs et de transformateurs, ils ont permis de prendre en compte les attentes de tous les maillons de la filière. Le travail de rédaction a aussi largement tenu compte de l'expérience acquise pour les chartes céréales à paille qui avaient été élaborées un an plus tôt. En définitive, trois chartes ont été rédigées : l'une en maïs grain-fourrage, une autre en maïs doux et enfin une troisième en maïs semences. Cette dernière n'a pas encore été diffusée.

PA : Quel niveau de développement ont-elles ?

Depuis leur diffusion en 2002, ces chartes maïs ont un niveau de développement très variable selon les filières. Dans les zones où les OS avaient déjà adopté les chartes blé tendre et orge de brasserie, la charte maïs grain rencontre un premier succès essentiellement vers la filière amidonnerie. Elle reste en phase de test en zone Sud-Ouest sans aller jusqu'au référencement avec ses contrôles obligatoires. Pour la charte maïs doux, nous sommes actuellement une vingtaine à la tester, mais son développement est surtout attendu pour 2004 avec plus de la moitié de la production française engagée et un dossier de demande de reconnaissance avec EUREP GAP (Grands Distributeurs).

ducteurs, ce qui passe sans doute par une ouverture plus large du dispositif d'adhésion et la conquête de nouveaux débouchés (alimentation animale et export). ■

* IRTAC : Institut de Recherches Technologiques Agro-Alimentaire des Céréales. L'IRTAC compte parmi ses adhérents des collecteurs, des entreprises de la première et deuxième transformation. L'IRTAC anime et coordonne des travaux de recherche sur la transformation des céréales.

** ITCF pour les céréales à paille et AGPM-Technique pour les maïs ; réunis depuis fin 2002 dans le même institut technique ARVALIS - Institut du végétal.

*** marque disponible pour les céréales à paille.

Pour en savoir plus

- *Perspectives Agricoles* n°298, février 2004 "Le cap des 15 000 producteurs est franchi".
- *Perspectives Agricoles* n°291, juin 2003 "Les pratiques raisonnées font de plus en plus d'adeptes".
- Liste des organismes référencés en 2003 et pré-référencés en 2004 sur le site d'ARVALIS - Institut du végétal (<http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr>), rubrique Infos techniques dans nos dossiers.
- Fiche DPC7 *Chartes de production des céréales du Guide Qualité - Environnement - Sécurité* de la SAF (consultable sur le site <http://www.qesagri.com/sites/SAF/>).